

LE CAYLAR - COMMUNE

Séance du 25 septembre 2026

Membres en exercice :

11

vingt-cinq septembre deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean TRINQUIER

Date de la convocation: 14/09/2026

Présents : 9

Salle du Conseil Municipal

Votants: 11

Présents : Jean TRINQUIER, Jérôme CLARISSAC, Vincent TARDIEUX, André BERTRAND, Françoise MARTIN DUPE, Benoît CAMBON, Cécile PY, Audrey POUZENS, Alexandra AVAZERI

Pour: 11

Contre: 0

Représentés: Christelle DE OLIVEIRA représentée par Jean TRINQUIER, Lucas MIALANE représenté par Jérôme CLARISSAC

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

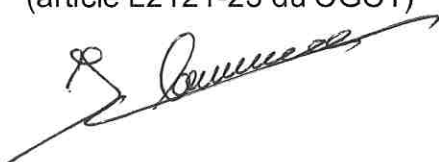
Secrétaire de séance: Jérôme CLARISSAC

Objet: Délibération de la décision modificative n°1 - LE CAYLAR 2026 - DE_036_2026

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2026, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
		0	0
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0
Investissement		Recettes	Dépenses
10226 - 0	Taxe d'aménagement	0	1 987,53
2151 - 0	Réseaux de voirie	0	-1 987,53
TOTAL INVESTISSEMENT		0	0
TOTAL		0	0

Le secrétaire de séance
(article L2121-23 du CGCT)



Le Maire ou le Président de séance



Date de transmission de l'acte: 30/09/2026

Date de réception de l'AR: 30/09/2026

034-213400641-DE_036_2026-DE

A G E D I

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ____ / ____ / 20____
et publié ou notifié

Date de transmission de l'acte: 30/09/2026
Date de réception de l'AR: 30/09/2026

034-213400641-DE_036_2026-DE
A G E D I